



Obligations de service des enseignants du premier degré – Temps plein

Le service des personnels enseignants du premier degré s'organise en **24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves** et **3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle** (soit 108 heures annuelles) effectuées sous la responsabilité de l'IEN.

Relevez ci-dessous vos heures consciencieusement, avec dates et nature du travail effectué.



Pour les temps partiels, la répartition est la suivante :

Quotités	Service hebdomadaire d'enseignement	Service annuel complémentaire
100%	8 demi-journées	108 h dont 60 h d'aide personnalisée
75%	6 demi-journées	81 h dont 45 h d'aide personnalisée
62,5%	5 demi-journées	66 h dont 37 h d'aide personnalisée
50%	4 demi-journées	54 h dont 30 h d'aide personnalisée

	OBLIGATIONS DE SERVICE					6h annuelles (2 x 3h) Réunions d'Information Syndicale à déduire des 18h d'animations pédagogiques et de la journée de solidarité	TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE			TOTAL (obligations de service + temps supplé- mentaire)
	24h hebdomadaires Temps d'enseignement à tous les élèves	60h annuelles (50h +10h) Aide personnalisée et sa préparation (entretiens avec les parents, concertation en équipe)	24h annuelles Travaux en équipe pédagogiques (conseils des maîtres, conseils de cycles...) Relation avec les parents (réunions, rendez-vous...) Elaboration et suivi des PPRE, PPS.	18h annuelles Animations pédagogiques	6h annuelles Conseils d'école obligatoires		Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, , musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	
du 31 août au 5 septembre										
du 7 au 12 septembre										
du 14 au 19 septembre										
du 21 au 26 septembre										
du 28 sept. au 3 octobre										
du 5 au 10 octobre										
du 12 au 17 octobre										



	OBLIGATIONS DE SERVICE					6h annuelles (2 x 3h) Réunions d'Information Syndicale <u>à déduire</u> des 18h d'animations pédagogiques et de la journée de solidarité	TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE			TOTAL (obligations de service + temps supplé- mentaire)
	24h hebdomadaires Temps d'enseignement à tous les élèves	60h annuelles (50h +10h) Aide personnalisée et sa préparation (entretiens avec les parents, concertation en équipe)	24h annuelles Travaux en équipe pédagogiques (conseils des maitres, conseils de cycles...) Relation avec les parents (réunions, rendez-vous...) Elaboration et suivi des PPRE, PPS.	18h annuelles Animations pédagogiques	6h annuelles Conseils d'école obligatoires		Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	
du 19 au 24 octobre										
du 5 au 7 novembre										
du 9 au 14 novembre										
du 16 au 21 novembre										
du 23 au 28 novembre										
du 30 nov. au 5 décembre										
du 7 au 12 décembre										
du 14 au 19 décembre										
du 4 au 9 janvier										
du 11 au 16 janvier										
du 18 au 23 janvier										
du 25 au 30 janvier										
du 1 ^{er} au 6 février										
du 22 au 27 février										
du 1 ^{er} au 6 mars										



	OBLIGATIONS DE SERVICE					6h annuelles (2 x 3h) Réunions d'Information Syndicale à déduire des 18h d'animations pédagogiques et de la journée de solidarité	TEMPS DE TRAVAIL SUPPLEMENTAIRE			TOTAL (obligations de service + temps supplé- mentaire)
	24h hebdomadaires Temps d'enseignement à tous les élèves	60h annuelles (50h +10h) Aide personnalisée et sa préparation (entretiens avec les parents, concertation en équipe)	24h annuelles Travaux en équipe pédagogiques (conseils des maîtres, conseils de cycles...) Relation avec les parents (réunions, rendez-vous...) Elaboration et suivi des PPRE, PPS.	18h annuelles Animations pédagogiques	6h annuelles Conseils d'école obligatoires		Temps de préparation à l'école (affichage, corrections, photocopies...)	Divers : Sorties, contacts avec les partenaires extérieurs (orthophoniste, assistant social, associations, musées, théâtre, bibliothèque...)	Estimation du temps consacré à la préparation à la maison	
du 8 au 13 mars										
du 15 au 20 mars										
du 22 au 27 mars										
du 29 mars au 1 ^{er} avril										
du 19 au 24 avril										
du 26 au 30 avril										
du 3 au 8 mai										
du 10 au 15 mai										
du 17 au 22 mai										
du 25 au 29 mai										
du 31 mai au 5 juin										
du 7 au 12 juin										
du 14 au 19 juin										
du 21 au 27 juin										
du 28 juin au 2 juillet										